



## Document d'information tarifaire



**Nom du prestataire de compte : Deutsche Bank AG Succursale Bruxelles**

**Intitulé du compte : Compte à vue<sup>1</sup>**

**Date : 01/01/2020**

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans la brochure "Tarifs pour les principales opérations bancaires et les principales opérations sur titres" disponible sur <https://www.deutschebank.be/fr/tarifs.html>
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement. Vous le trouverez également à la fin de ce document.

Service	Frais	
<b>Services de compte généraux</b>		
<b>Frais de tenue de compte</b> [Compte à vue]	Par trimestre <sup>2</sup>	12 EUR
	<b>Frais annuel totaux</b>	<b>48 EUR</b>
Inclut une <b>offre groupée de services</b> comprenant : - Fourniture d'une carte de débit (y compris carte de débit supplémentaire) - Extraits de compte électroniques - Accès à Online Banking - Accès à My Bank		
<b>Paiements (à l'exclusion des cartes)</b>		
<b>Virement en euro</b> - Pas de mention/ mention correcte de l'IBAN - Paiements manuels <sup>3</sup> dans la zone SEPA <sup>4</sup> - Paiements rejetés <sup>3</sup> dans la zone SEPA <sup>4</sup> et en Belgique (solde insuffisant) <sup>5</sup>	Par virement Par encodage <sup>5</sup>	Gratuit 25 EUR 1,50 EUR 5 EUR
<b>Ordre permanent</b>		Gratuit
<b>Domiciliation</b>		Gratuit
<b>Cartes et espèces</b>		
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> - Remplacement à la demande du client (par exemple carte endommagée ou perdue)	Par carte	Gratuit 6,05 EUR
<b>Fourniture d'une carte de crédit</b>	Service pas disponible	

<b>Fourniture d'une carte prepaid</b>	Service pas disponible	
<b>Retraits d'espèces en euro</b> - Retrait d'espèces par carte de débit en EUR en Belgique et dans la zone SEPA <sup>4</sup>		Gratuit <sup>6</sup>
<b>Retraits d'espèces dans une autre devise</b> - Retrait d'espèces par carte de débit		
- Commission de paiement	Par transaction	2,50 EUR
- Commission de change	Par transaction	1,50%
<b>Découverts et services connexes</b>		
<b>Facilité de découvert</b>	Service pas disponible	
<b>Autres services</b>		
<b>Assurance-compte</b>	Par an	4 EUR
<b>Extraits de compte</b>		
- Envoi par la poste		
- En Belgique	Par extrait de compte	1,50 EUR
- En Europe mais en dehors de la Belgique	Par extrait de compte	2,00 EUR
- En dehors de l'Europe	Par extrait de compte	3,00 EUR
- A disposition au Financial Center	Par extrait de compte	1,50 EUR

<sup>1</sup> Il n'est plus possible d'ouvrir ce type de compte.

<sup>2</sup> Inclus dans l'offre DB M@X. Gratuit sous certaines conditions. Détails disponibles dans la brochures "Tarifs pour les principales opérations bancaires et les principales opérations sur titres", rubrique XIV „Services Financiers“, „DB M@X“, disponible sur <https://www.deutschebank.be/fr/tarifs.html>.

<sup>3</sup> Y compris ordres permanents et domiciliations

<sup>4</sup> Le même tarif pour les paiements nationaux sera appliqué pour les paiements SEPA (paiement en EUR – Etat membre du SEPA – principe IBAN/BIC – principe SHA). La zone SEPA comprend l'EEE, la Suisse, Monaco, les collectivités françaises de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Marin, les dépendances de couronne britannique de Guernesey, Jersey et l'île de Man (sous réserve des conséquences du Brexit).

<sup>5</sup> A L'exception des clients Private Banking.

<sup>6</sup> Certaines institutions financières et/ou exploitants de distributeurs de billets facturent une commission pour l'usage de leurs appareils. Le prélèvement de cette commission est totalement indépendant de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles.

## LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS LIÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT

Terme	Définition
Tenue de compte	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client.
Fourniture d'une carte de débit	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
Fourniture d'une carte de crédit	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable.
Fourniture d'une carte prepaid	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client et qui permet de stocker de la monnaie électronique. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement du montant chargé sur la carte prepaid du client.
Retrait d'espèces en euros	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
Retrait d'espèces dans une autre devise	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
Virement en euros	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA.
Ordre permanent	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.

Domiciliation	Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
Facilité de découvert	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
Assurance-compte	Le prestataire de compte offre une assurance liée au compte du client.
Extraits de compte	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client.